

AIPR - Préparation à l'examen par QCM et passage de l'examen Concepteur ou Encadrant

1 jour, 7 heures

Préparation à l'examen
6 heures
Examen par QCM
1 heure

**Coût
pédagogique
par personne**

148 € H.T.

Possibilité de restauration
et d'hébergement (selon
disponibilités) au CFPCT

ELIGIBLE AU CPF

Répertoire spécifique n° 1282

Dates

2^e trimestre 2021

Lieu

Toulouse

**Intra entreprise
Hors Toulouse
Nous consulter**

Objectifs

- Connaître les spécificités des réseaux
- Connaître la réglementation DT-DICT et les documents associés
- Connaître les obligations des différents intervenants
- Se préparer à la réussite du **QCM** qui permet d'obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (**AIPR**)

Public concerné

Les maîtres d'ouvrage publics et privés ainsi que leurs conseils ou prestataires en maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, les géomètres-topographes.

- **Concepteur** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».
- **Encadrant** : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».

Prérequis

Savoir lire et écrire le français.

Modalités de la formation - Conditions d'accessibilité

- Formation présentielle
- Possibilité d'aménagement de la formation pour les personnes en situation de handicap : nous contacter préalablement à l'inscription.

Modalités et délais d'accès

- Fiche d'inscription à compléter et à nous retourner au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation. Nous contacter.

Contenu

- Les textes, les obligations relatives à la réglementation DT/DICT
- Les enjeux et les objectifs
- Comment faire une DT/DICT (application)
- Quels risques pour les travaux
- La réponse des exploitants destinataires
- Les sanctions
- Les incidences sur les travaux
- Emprise des travaux
- Investigations complémentaires
- Les travaux urgents
- Arrêt ou suspension des travaux - Constats de dommages
- L'amélioration progressive de la cartographie
- Préparation au QCM
- Epreuve

Méthodes et moyens pédagogiques

- Des groupes de 10 stagiaires maximum
- Exposés théoriques alternés avec des exercices d'application
- Vidéo projecteur
- Paper board
- Support pédagogique
- Poste informatique

Moyens d'encadrement

Une équipe pédagogique composée de professionnels, salariés des entreprises du BTP, qui occupent ou ont occupé des postes d'encadrement et de responsabilités ; consultants intervenant dans leur domaine spécialisé, et exerçant dans les domaines du BTP.

AIPR - Préparation à l'examen par QCM et passage de l'examen Concepteur ou Encadrant

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis

- Chaque candidat passe l'examen sur un poste informatique du centre d'examen connecté à la plateforme du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).
- 40 QCM, dont 10% correspondent à des questions prioritaires, dans un délai maximal d'une heure.

Barème de correction : réponse bonne : + 2 points - Réponse "je ne sais pas" : 0 point - Réponse fautive à une question ordinaire :

- 1 point - Réponse fautive à une question prioritaire : - 5 points

Score minimal : 48 points (score maximal possible : 80 points).

Evaluation de la formation par les participants

- Remise d'un questionnaire à la fin de la formation

Validation de la formation

Délivrance au candidat et à l'employeur, d'une attestation de compétences, conformément au modèle en annexe 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015. En cas d'échec, il pourra être délivré une attestation d'échec.

Contact

Christine TALOU – 05.62.16.60.16 – info@cfpct.com

WWW.CFPCT.COM

